Chronique forestière

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **64 (1913)**

Heft 10

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

échelle, et il serait bon que les gardes soient autorisés à détruire ces „gentils“ rongeurs, si les nichées de l'année prochaine se montrent aussi abondantes.

Ste-Croix, le 7 octobre 1913. *J. Bornand,*
inspecteur forestier.

Dans la forêt des „Clavens“ au-dessus de *Montana-Vermala* (Valais) l'on a découvert un épicéa d'environ 25 cm de diamètre dont le tronc est abondamment cerclé par le pic-bois (Spechtringe). Les coups de becs sont nettement visibles, ils forment sur l'écorce rousse une multitude de points noirs, ou plutôt d'excavations, desquelles s'écoule parfois, mais exceptionnellement seulement, une goutte de résine.

Il est rare que le pic s'attaque à d'autre arbres que le genre *pinus.* Dans le cas présent, l'oiseau aura été induit en erreur par la forme anormale de l'épicéa en question. Sans doute pour avoir été longtemps dominé, cet arbre ne présente pas la couronne pyramidale ordinaire; il est même dépourvu d'une flèche terminale, mais les branches du sommet retombent en parasol ou en saule pleureur, d'où une ressemblance indéniable avec un pin sylvestre rabougri, tel qu'on les voit fréquemment dans la vallée du Rhône. Cette variation traumatique aura impressionné la cervelle d'oiseau dans le sens indiqué. Le pic s'est donc mis joyeusement et avec assiduité à marteler en cercle ce prétendu pin, sans s'apercevoir qu'il faisait fausse route. Pourtant ce traitement n'a pas été suivi de la formation si caractéristique du bourrelet, mais l'écorce est restée relativement lisse à part les coups de becs, qui se voient ici bien plus distinctement que ce n'est en général le cas chez les pins cerclés de la même manière.

Ordre a été donné de veiller à la conservation de ce curieux spécimen. *A. Pillichody.*

Nouveaux dégâts dans des plantations. Après le passage des troupes d'un régiment de montagne l'on a constaté dans les Alpes vaudoises des débranchages faits avec brutalité dans des plantations d'arolles choyées depuis plus de deux décennies par le personnel forestier.

Le régime militaire aurait-il pour effet de provoquer l'apparition d'une subvarietas *insapiens* du homo sapiens? *P.*

Chronique forestière.

Confédération.

Le parc national. La Société pour la protection de la nature aurait vivement désiré que le projet accordant une subvention fédérale en faveur du parc national fût discuté dans cette session. La chose ne sera pas possible. Le Conseil fédéral et la commission n'ont pas terminé leurs études et les projets de convention ne sont pas encore

complètement à point. D'après une proposition faite à la commission par le colonel Bühlmann et qui a des chances d'être acceptée, le projet primitif du Conseil fédéral paraît devoir être modifié sur un point essentiel. Les territoires réservés ne seraient plus loués pour 99 ans, mais grevés d'une servitude de protection absolue de la faune et de la flore, moyennant paiement d'une indemnité annuelle équivalant au prix de la location. Au bout de 99 ans, le Conseil fédéral aurait le droit de dénoncer unilatéralement le contrat. Les conventions conclues sur cette nouvelle base avec la commune de Zernez et la Société helvétique des sciences naturelles soulèvent quelques questions délicates qui ne sauraient être tranchées précipitamment.

Bibliographie.

Agenda forestier. La Société vaudoise des forestiers nous adresse la circulaire que nous reproduisons bien volontiers dans le Journal.

„Ci-joint, vous trouverez une invitation à souscrire à l'*Agenda forestier* pour *1914*. Cette publication en est à sa huitième année d'existence; elle a fait ses preuves et a été reconnue très utile par nombre de personnes qui l'achètent régulièrement.

Cependant, l'*Agenda forestier* ne trouve pas encore l'écoulement voulu et il cause à notre Société ainsi qu'à son dévoué éditeur, M. Sack-Reymond (M. Hæschel-Dufey, successeur), des sacrifices considérables. Aussi saisissons-nous l'occasion pour venir recommander chaudement l'*Agenda forestier* à nos membres d'abord, et ensuite à toutes les personnes qui ont à s'occuper des forêts et du bois. Les marchands de bois et la plupart des agriculteurs trouveront des renseignements multiples qui ne sont contenus dans aucune publication analogue.

Nous vous rendons attentif au fait que l'*Agenda forestier* ne coûte en souscription que la modique somme de *fr. 2*. En librairie, le prix en est augmenté; c'est pourquoi il y a avantage à ce que tous les intéressés renvoient, muni de leur signature, le bulletin de souscription ci-annexé. Nous vous serions reconnaissants de le faire au plus tôt."

Résumé de la table des chapitres de l'Agenda forestier 1914. Agenda, 112 feuillets. — Tableaux pour nombre de journées et d'heures par ouvrier. — Calcul des intérêts simples et composés, comptes tout faits pour règlement d'ouvriers à l'heure, à la journée. — Mesures de longueur, surface, volume. — Tables de cubage des bois, sur pied, abattus. — Graines forestières, engrais pour pépinières, semis, plantations, etc. — Sciences naturelles appliquées à la sylviculture: zoologie, botanique, météorologie, protection des forêts. — Transport des bois. Orientation. Mesures sur le terrain. Renseignements agricoles. — Organisation forestiere. Liste des agents forestiers, gardes, etc.

En tout 150 pages de renseignements choisis et indispensables à ceux qui s'occupent des forêts et du bois.

L'*Agenda forestier* est solidement relié, et se vend *fr. 2* en souscription. — En librairie, *fr. 2. 50.*